

Nous avons promis que l'exercice du Permis Exclusif de Recherches de Mines de Couflens se ferait en toute transparence. Au delà des polémiques que certains entretiennent, notre société se doit d'informer et d'expliquer les différents travaux qu'elle entreprend sur le site de l'ancienne mine de Salau. Mines du Salat et Apollo Minerals développent le "Projet Couflens" dans le respect des plus hauts standards en matière d'environnement,

C'est déjà fait...

Chantier "Test" du 22 février | L'échantillonnage prévu par Mines du Salat avec la participation des tiers experts doit s'effectuer dans les meilleures conditions de sécurité. Cela implique une mesure préalable de la qualité de l'air circulant dans les galeries. Après une première mesure de l'air à l'entrée de la mine effectuée le 20 septembre 2017, un chantier "test" s'est déroulé le 22 février; il avait pour objet une mesure d'empoussièrisme dans des conditions de simple visite.

Trois visiteurs sont intervenus : un expert minier et un technicien de la société PROTEC, et un accompagnateur de la société Mines du Salat. Les deux premiers étaient équipés chacun de deux capteurs individuels de poussières. Ils ont effectué une visite sur un itinéraire allant de l'entrée de la galerie à 1230 mètres au début de la galerie de roulage à 1320 mètres. Conformément au décret du 27 mai 1987 sur le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI), en plus des équipements habituels - casque, lampe, lunettes - ils étaient porteurs d'équipement de protection individuelle et de décontamination spécifiques "amiante" : combinaison de type 5/6, masque complet à ventilation assistée TM3P, gants et bottes de zone. La visite de sécurité a duré 2h30. En plus du parcours effectué en aller-retour, deux prélèvements ont été réalisés par PROTEC à poste fixe pendant 4 heures à l'entrée 1230 mètres et à une distance de 200 mètres de l'entrée.

Un inspecteur du travail de la DREAL, présent lors de ce chantier, a procédé au contrôle "qualification" des intervenants, à leur équipement de protection individuelle et de la bonne application des dispositions prévues par le titulaire du permis de recherche dans sa déclaration d'ouverture de travaux miniers et des prescriptions complémentaires prescrites dans l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017.

Les conditions de l'opération étaient les suivantes :

- à l'entrée de la galerie : température -3,8°, hygrométrie 82,7%, pression 856,3kPa, vent 3,5m/s,
- à 100 mètres de l'entrée : température 1,2°, hygrométrie 87,2%, pression 856,3kPa, vent 0,5m/s,
- à l'entrée de la galerie de roulage à 1320 mètres : température 9,2°, hygrométrie 98,2%, pression 857,2kPa, vent 0m/s.

Les résultats d'analyse des prélèvements atmosphériques effectués lors de cette exploration ont été remis par le laboratoire PROTEC le 2 mars; ils font état d'une absence totale de fibre, ainsi que dans les prélèvements complémentaires réalisés par lingettes nettoyantes sur des dépôts de poussières et en particulier sur les transformateurs présents dans la galerie.



Route de la mine | Dans notre précédente information, nous avons évoqué la fermeture de la route qui permet d'accéder au carreau 1230 de la mine, survenue les 16 et 17 novembre 2017 dont il n'a pas été possible de savoir qui en a été à l'initiative. Nous avons indiqué que «*la dangerosité de la circulation sur la route de la mine ne pouvait être effective qu'en cas de menace de descente d'avalanche ou de coulées de boue, et qu'une interdiction de circuler ne pouvait qu'être occasionnelle et à la discrétion du maire de Couflens qui possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité...*» D'ailleurs, à aucun moment la route de la mine n'a été fermée à la circulation, l'intervention du maire se limitant à l'affichage sur la barrière de l'arrêté municipal du 8 septembre 1992. Notre interprétation de cet arrêté a été confirmée par la préfecture de l'Ariège, après avis du service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'Office National des Forêts.

La préfète de l'Ariège a sollicité l'avis du RTM sur les risques naturels pouvant présenter un danger pour la circulation sur la route de la mine d'Anglade. Avec 2300 mètres linéaires entre la barrière et le carreau de la mine, cette route contourne la ligne de crête nord du pic de la Fourque entre 990 et 1230 mètres d'altitude et est concernée par plusieurs phénomènes : avalanches, chutes de blocs, crues torrentielles du ruisseau d'Anglade. Après étude, le RTM a émis un avis tout à fait rassurant sur cette route qui présente les risques habituels des routes de montagne ariégeoises. En voici la conclusion :

«*Au regard de la fréquence et de l'intensité des événements connus, le niveau d'exposition de la route qui conduit au carreau de la mine de Salau reste modéré et conforme à celui d'une route de moyenne montagne. La sécurité de l'accès nous semble relever de mesures usuelles de vigilance et de prudence notamment pendant et immédiatement après des phénomènes météorologiques : forte chute de neige, précipitation intense, situation orageuse, gel ou dégel prononcé... Habituellement, ces mesures peuvent conduire à fermer ponctuellement la route mais ne nécessitent pas selon nous une fermeture permanente.*»

Publi-reportage de la SAS Mines du Salat

de contexte social, de santé publique, de sécurité et de gestion économique.

Tous les travaux sont exécutés avec un engagement des plus stricts pour le développement d'une mine responsable qui associe toutes les parties prenantes; la société souhaitant instaurer et maintenir des relations positives avec le territoire et ces dernières. Chaque mois, par l'intermédiaire de la presse, vous serez tenus au courant des travaux et des investigations engagés et réalisés.



Dégradation | Avec l'arrivée de l'hiver et les difficultés de circulation sur la route de la mine enneigée, le gardiennage par maîtres-chiens a été momentanément suspendu. Certains en ont profité pour commettre dans les premiers jours de février des dégradations sur le bâtiment-atelier du carreau 1230: percement du mur extérieur, section de plusieurs tuyaux du groupe électrogène, versement de sel dans une cuve de diésel, rupture d'une canalisation d'évacuation en pvc... Une plainte a été déposée par Mines du Salat à la gendarmerie d'Oust.



Déneigement | Même si le statut juridique de la route de la mine n'est pas bien précisé - construite sur les propriétés privées mais tombée dans le domaine public après 30 ans - l'utilisation de celle-ci actuellement est surtout nécessaire aux travaux d'aménagement du carreau 1230 et de l'exploration des galeries dans le cadre du Permis Exclusif de Recherche de Mines octroyé à la société Variscan Mines. Il appartient donc à la société Mines du Salat, chargée par délégation de cette exploration, de prendre à sa charge le déneigement de cette route.



Dès le 16 novembre, celle-ci a été régulièrement déneigée et un salage de la chaussée a été effectué chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. Cependant, en raison des importantes chutes de neige survenues vers la mi-février, il a été décidé d'effectuer en hélicoptère le transport des experts pour le chantier "Test" du 22 février. L'hélicoptère d'Air-Plus devait déposer les visiteurs sur l'espace du pla des Pommiers, conformément aux recommandations de survol liées à la présence d'un couple de gypaètes barbus vers le Mont Rouch. Les conditions de vol difficiles avec une tentative sur le pla des Pommiers qui s'est avérée particulièrement dangereuse - envolée importante de neige poudreuse, déséquilibre de l'appareil par violente rafale de vent - ont conduit le pilote à poursuivre jusque sur le carreau de la mine à 1230 mètres. Les services de la préfecture de l'Ariège qui en ont été avertis, ont signalé cette irrégularité au procureur de la République. La société Mines du Salat regrette bien évidemment cet incident, d'autant plus que l'ensemble des opérations d'exploration se font dans le plus strict respect de l'environnement.

C'est prévu...

Visites de sécurité | Le plan de prévention prévu dans la convention du 14 mars 2017 conditionnait l'exécution des visites initiales de sécurité aux résultats du chantier "Test". Conformément au plan de prévention, ces quatre visites initiales vont donc se dérouler dans les prochaines semaines; elles ont pour objet, dans un ordre chronologique :

- L'identification et le marquage de zones à risques de chutes,
- Le mesurage des émissions de radon (visite effectuée un après-midi pour mesures ponctuelles et pose d'appareils d'enregistrement et relève des appareils le lendemain matin) et de gaz nocifs,
- Élaboration du Plan d'Opération Interne (POI) avec le SDIS 09. Ce plan de secours pour l'intérieur de la mine doit être élaboré, rédigé et mis en oeuvre par Mines du Salat. Il doit être établi en prenant en compte les éléments contenus dans l'étude des dangers, notamment les scénarios d'accidents, et désigne pour l'exploration de la mine un responsable de son application et un personnel qualifié pour son exécution. Il doit également déterminer les orifices débouchant au jour les plus adaptés à une éventuelle intervention,
- Évaluation des zones à risque d'éboulement et des besoins d'aéragé.



Aménagement des bureaux | Les chutes de neige répétées n'ont pas permis l'achèvement complet des bureaux installés dans l'immeuble situé à 1230 mètres sur le carreau de la mine. Dans les prochains jours, sera livrée la citerne à gaz propane à usage professionnel par l'entreprise Antargaz et l'installation des cloisons amovibles sera effectuée par l'entreprise Gouazé Peintures et les derniers branchements - gaz, chaudière, et eau - réalisés par l'entreprise Itté.

